

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

14.1 Le mandat d'E. Barrera-Oro à la vice-présidence s'achevant à la fin de la réunion, le Comité scientifique fait un appel à nominations pour un nouveau vice-président. E. Barrera-Oro nomme L. Pshenichnov, nomination soutenue par H.-C. Shin. L. Pshenichnov est élu à l'unanimité pour un mandat de deux réunions ordinaires (2006 et 2007). Le Comité scientifique félicite chaleureusement le nouveau vice-président.

14.2 Le Comité scientifique remercie E. Barrera-Oro de sa contribution importante au travail du comité.

AUTRES QUESTIONS

Rapport des activités des Membres

15.1 Le Comité scientifique note que la Commission avait chargé le secrétariat de rédiger un document sur les diverses possibilités d'amélioration des rapports d'activités des Membres (CCAMLR-XXII, paragraphe 3.7). Après concertation avec les Membres en 2004, le secrétariat a présenté une proposition d'amélioration du contenu de ces rapports (CCAMLR-XXIII/7).

15.2 La Commission a ensuite convenu de conserver les rapports d'activités des Membres (CCAMLR-XXIII, paragraphe 3.8). En vue d'améliorer le contenu de cette publication, le secrétariat était chargé de travailler en liaison avec le Comité scientifique pour formuler une proposition sur le contenu des rapports, ainsi que sur les conditions régissant le placement de certaines parties de ces rapports dans le domaine public. Ces deux points étaient traités dans le document du secrétariat (CCAMLR-XXIII/7, paragraphes 13 à 19).

15.3 En 2005, le secrétariat a distribué une lettre circulaire (SC CIRC 05/28) invitant le Comité scientifique à émettre des commentaires sur la question, en vue de l'exécution des instructions susmentionnées de la Commission. Aucune réponse n'ayant été reçue, le secrétariat n'a pas été en mesure de faire avancer la question. Un état d'avancement a été soumis au Comité scientifique (SC-CAMLR-XXIV/6).

15.4 Le Comité scientifique examine les possibilités présentées dans SC-CAMLR-XXIV/6. Il considère que les rapports d'activités des Membres ne sont plus utilisés dans ses travaux.

15.5 Le Comité scientifique avise la Commission que les rapports d'activités des Membres ne sont plus nécessaires, ni pour ses travaux, ni pour ceux de ses groupes de travail.

Soumission de documents de réunion par les organisations internationales

15.6 Faisant mention de SC-CAMLR-XXIV/BG/19 Rev. 1, le Comité scientifique rappelle que, de temps à autre, il s'est adressé à des organisations internationales pour solliciter des avis ou des données soutenant ses travaux. En conséquence, des documents de réunion sont

reçus et distribués par le secrétariat en tant que documents soumis par des organisations internationales, comme les documents sur l'évaluation de l'état et des tendances des populations de mammifères et oiseaux marins soumis par le SCAR.

15.7 Le Comité scientifique constate que le secrétariat a appliqué cette méthode lors du traitement des documents communiqués par BirdLife International et contenant des avis spécialement demandés par le Comité scientifique de la part du WG-IMAF *ad hoc* pour sa réunion de 2005.

15.8 Le Comité scientifique reconnaît que les documents demandés auprès d'organisations internationales procurent souvent des informations fondamentales pour ses travaux et/ou ceux de ses groupes de travail. Il estime que l'approche susmentionnée est adéquate et que le secrétariat ne doit pas l'abandonner.

Documents de réunion sous forme électronique

15.9 Le Comité scientifique constate que le WG-EMM et le WG-FSA ont mis en place une procédure de routine par laquelle les participants aux réunions peuvent connecter leur ordinateur portable à un serveur et télécharger les documents de réunion sous format électronique. De plus, dans le fichier maintenu par le secrétariat sur le serveur, figurent tous les documents de réunion, y compris les versions révisées.

15.10 Le Comité scientifique estime que cette procédure, si elle était offerte à sa réunion, permettrait également aux délégués possédant des ordinateurs portables d'accéder aux documents électroniques. Les utilisateurs qui opteraient pour cette solution n'auraient peut-être pas besoin de la série de documents papier. Des économies importantes pourraient ainsi être réalisées sur la quantité de papier utilisée durant les réunions.

15.11 Le Comité scientifique prend note de la proposition du secrétariat de mettre en place un réseau de connexion sans fil (CCAMLR-XXIV/BG/37), et mentionne que les participants bénéficieraient grandement d'un tel équipement.

15.12 Le Comité scientifique incite fortement le secrétariat à organiser, lors de SC-CAMLR-XXV, un essai où :

- i) il serait demandé aux délégués, avant la réunion, s'ils désirent participer à l'essai ;
- ii) les délégués concernés recevraient, lors de l'inscription, un CD ROM contenant les documents de réunion. Ils auraient ensuite la possibilité de mettre à jour leur fichier électronique de documents pendant la réunion, soit par un réseau de connexion sans fil (si possible), soit par un nombre limité de concentrateurs (c.-à-d. des câbles de connexion) ;
- iii) les délégués participant à l'essai pourraient également conserver la possibilité de demander la série de documents papier, s'ils trouvaient que l'essai était trop difficile à mettre en œuvre.

15.13 Pour les besoins de cette expérience, le secrétariat est encouragé à mettre en place un petit réseau de connexion sans fil pour une utilisation limitée dans la salle de conférence.